

Compte rendu du conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries du 26 octobre 2023

Transmis pour validation

administrateurs présents - administrateurs excusés

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT		
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Délégataire : Sylvie Monier	Fédération régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône Alpes Délégataire : Camille Chevallier		
Bourgogne-Franche- Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Délégataire : Maxence Belle	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Délégataires : Morgane Laithier		
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Délégataires : Yann Gouez / Guillaume Masse	Association Eau et Rivières de Bretagne Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff Mandataire suppléant : Jean Luc Pichon Délégataire : Estelle Le Guern		
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Mandataire : Dany Chiappero Délégataire : Corentin Lecouillard	SEPANT (Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine) Délégataire titulaire : Flore Del Rio Délégataire suppléant : Damien Avril		
Corse	Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC) Délégataire : Carole Anziani	siège non pourvu		
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Délégataire : Amélie Mandel	Parc naturel régional de Lorraine Délégataire : Vincent Mangeot		
Hauts-de-France	Atelier agriculture avesnois Thierache Délégataire : Françoise Gion	UniLaSalle Délégataire : David Grandgirard		
lle-de-France	Terre et Cité Délégataire : Marion Bruère Délégataire suppléant : Glenn Keck	Agrof'île Délégataire : Antonin Mercier		
Normandie	Pépinières Levavasseur Mandataire : Etienne Levavasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey		
Nouvelle-Aquitaine	Bocage Pays Branché Délégataire : Etienne Berger	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Délégataire : Pierre-Marie Moreau		
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Délégataire : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Délégataire : David Campo		
Pays de la Loire	De la haie à la forêt Mandataire : Cyrille Barbé	Mission Bocage Délégataire : Yves Gabory		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	AGROOF SCOP Mandataire: Fabien Liagre Délégataire: Danièlé Ori	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Délégataire : Florian Carlet		

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1	SCIC Mayenne Bois Energie
Arbre hors forêt	Mandataire : Emmanuel Lelièvre

	Les planteurs volontaires Délégataire : Thierry Luisin	
	AGROECO EXPERT Mandataire: Christophe Sotteau	
Collège 2 Agriculture	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec	
	SOLAGRO Délégataire : Frédéric Coulon	
	CUMA de CEPVIL Mandataire: Philippe Gruau / Christian Perrois	
Collège 3 Environnement – développement rural	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou	
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Délégataire : David Rolland	
	L'Escuro, CPIE des Pays Creusois Délégataire : Stéphane Vassel	

Salariés présents : Catherine Moret, Baptiste Sanson, Paule Pointereau,

Salariée excusée :

Soit 20 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 22 sièges (soit plus du 1/3 des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 16h30 à 19h22

Ordre du Jour

SUJET	A VOIR	TYPE
Fonctionnement	Validation du CR du Conseil d'administration du 21 et 27/28 Septembre	Décision
	Présentation des nouveaux salariés → repoussé CA du 23 nov	Information
	Validation cahier des charges futur logo Afac	Décision
	Changement de représentant au Fonds pour l'Arbre - départ de Françoise Sire	Décision
Projets	AG constitutive de Bourgogne-Franche-Comté	Information
	Enquête professionnelle : diagnostic emploi/compétences	Information
	Suites Pacte de la haie	Décision
Questions diverses		

FONCTIONNEMENT

1) Validation des comptes-rendus du conseil d'administration du 21 septembre et des 27/28 septembre

Décisions du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte-rendu de la réunion de conseil d'administration du 21 septembre 2023, sans demande de modification.

Le conseil d'administration valide le compte-rendu de la réunion de conseil d'administration des 27 et 28 septembre 2023, sans demande de modification.

2) Présentation des nouveaux salariés

Repoussé au CA du jeudi 23 novembre, car Benjamin Gourlin (= nouveau chargé de mission Végétal local) en déplacement et Andréa Gobillard (apprentie, en appui pour le Fonds pour l'Arbre) est en cours.

3) Validation du cahier des charges du futur logo Afac

Lors du séminaire administrateur de Villarceaux en septembre 2023, la séquence de réflexion dédiée au choix du futur logo Afac a permis de définir le cahier des charges suivant pour le futur logo Réseau Haies :

Critères symboliques:

- Notions principales à évoquer/symboliser : ARBRE et RÉSEAU (de manière stylisée et imaginative)
- Sérieux, solide, épuré, institutionnel : forme stricte, non déstructuré, pas de pictogramme trop détaillé et illustratif
- Garder un côté souple et accessible pour évoquer notre sujet : formes rondes ou arrondies
- S'inscrire dans notre écosystème d'actions existantes (Label Haie, Fonds pour l'Arbre, Végétal local, Resp'haies, Pepicollecte)
- Se différencier des structures qui nous sont défavorables (AFAF, Planteurs d'avenir)

Critères pratiques:

- Déclinable pour toutes les régions avec une différenciation à travers un changement de couleur : une couleur pour l'échelle nationale et une couleur commune à toutes les échelles régionales (cf. à titre d'exemple les logos des Conservatoires botaniques nationaux)
- Gamme de couleurs : plus de deux couleurs principales ; garder un vert et un orange comme existant mais à moderniser
- Composition : typographie + visuel ou typographie retravaillée pour amener une subtilité figurative (ex : cbn)
- Kit de logo complet déclinable sur tous les supports/formes
- Essayer d'être le plus intemporel possible
- Imaginer une association à d'autres logos « Réseau Haies est partenaire de... »

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le cahier des charges du futur logo Réseau Haies. Au regard des critères définis, trois pistes de logos seront proposées avant la fin de l'année à la commission communication, puis au CA Afac en janvier : deux logos avec un pictogramme et un logo typographique.

4) Changement de représentant au Fonds pour l'Arbre - départ de Françoise Sire

Le départ de Françoise Sire à la retraite et le passage de Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine en tant que suppléant et non titulaire au sein du CA de l'Afac-Agroforesteries laisse un poste à pourvoir au sein des sièges réservés à l'Afac-Agroforesteries au sein du CA et du Bureau du Fonds pour l'Arbre.

Il faut dès à présent pouvoir renouveler le mandat en désignant un nouveau titulaire pour représenter l'Afac-Agroforesteries au CA du Fonds pour l'Arbre.

La durée du mandat d'administrateur au Fonds pour l'Arbre (en qualité de représentant de l'Association) est liée à la durée du mandat d'administrateur de l'Afac-Agroforesteries.

Les administrateurs représentants l'Afac-Agroforesteries au sein du CA du Fonds pour l'Arbre ont pour mandat de :

- Représenter le Conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries au sein du Fonds;
- Exécuter les décisions du Conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries au sein du Fonds;
- Restituer les décisions prises lors du Conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre au Conseil d'administration de l'Afac-Agroforesteries.

Actuellement sont représentants de l'Afac-Agroforesteries au sein du Fonds pour l'Arbre :

- En tant que titulaire et au poste de Présidente : Sylvie Monier, Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes (maintien du mandat)
- En tant que titulaire et au poste de Secrétaire : Françoise Sire, Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine,
- En tant que suppléant : Thierry Luisin, Les planteurs Volontaires
- En tant que suppléant : Yann Gouez, ATBVB

Lors du bureau Afac du 12 octobre, il a été décidé de proposer au Conseil d'administration de l'Afac de désigner le CPIE des Pays Creusois, représenté par Stéphane Vassel, au poste de titulaire en replacement de Françoise Sire pour renforcer le lien étroit entre les gouvernances Afac-Fonds.

Il est proposé au CA que Françoise Sire reste présente pour les réunions de Bureau, CA et séminaire du Fonds pour l'Arbre d'ici fin 2023 afin de prévoir une passation avec le nouveau représentant désigné et de permettre un départ en douceur vis-à-vis des mécènes.

Le renouvellement des mandats du Fonds pour l'Arbre n'interviendra qu'en septembre 2024. Les mandats ont débuté au 11 septembre 2021 et se terminent en septembre 2024. Aussi, nous disposons de temps pour penser le renouvellement complet des représentants Afac. Mais c'est l'occasion de demander si chaque structure souhaite maintenir son mandat au sein du Fonds pour l'Arbre pour anticiper le renouvellement

Relevé des discussions du Conseil d'administration :

- Revoir l'implication des suppléants dans la vie / gouvernance du Fonds pour l'Arbre.
- Stéphane a pu échanger avec Sylvie qui a échangé avec Thierry, Yann, Nathalie et David (Campo). Yann est partant pour poursuivre son rôle de suppléant et s'investir davantage.
- Thierry: je suis toujours partant pour être suppléant. Mais j'aimerais suivre davantage et être plus associé.
- Stéphane : La situation au sein du Fonds pour l'Arbre s'est apaisée. C'est beaucoup plus confortable. Les évolutions RH apportent de la sérénité et c'est beaucoup plus simple en termes de gestion et de coordination. Il y a des évolutions de la gouvernance à apporter : co-présidence, bureau... Se pose aussi la question d'inviter des personnes pour témoigner à des moments clés comme cela a pu être fait.
- Il y a le besoin d'assurer le lien étroit avec le bureau, d'où cette proposition de binôme avec Sylvie, compte tenu de son ancienneté et carrure technique et représentant du Bureau,
- Nathalie : j'ai peu échangé avec Sylvie, pour remplacer Françoise. Pour David (Campo) ça n'est pas possible. J'interroge mon CA. Mais je comprends tout à fait l'argument du Bureau. Je suis trop proche du

- profil de Sylvie. Si Stéphane remplace, je reste disponible pour témoigner. Ça m'a beaucoup intéressé de participer au dernier séminaire du Fonds pour l'Arbre,
- Philippe Gruau : il y a un réel travail de relation avec les mécènes. Nous les avons accueillis le 18 octobre sur la ferme et c'était un très beau moment. Il faut renouveler ça régulièrement.
- Consensus général pour dire qu'il faut impliquer des membres davantage les membres de la commission Fonds pour l'Arbre, pour élargir la représentation de l'Afac,
- Philippe: L'année dernière a été compliquée. Il faut s'assurer d'un fort lien avec notre responsabilité RH car nous avons repris des missions de gestion du Fonds. J'aimerais que Stéphane nous représente et que Nathalie puisse être impliquée via la Commission Fonds. Et que les suppléants puissent être davantage impliqués.

Décision du conseil d'administration :

Le Conseil d'administration désigne le CPIE des Pays Creusois représenté par Stéphane Vassel pour remplacer Prom'Haies Nouvelle-Aquitaine, représenté par Françoise Sire au poste de titulaire pour représenter l'Afac-Agroforesteries au Conseil d'administration du Fonds pour l'Arbre.

Le Conseil d'administration sollicite la participation de Françoise Sire aux réunions de Bureau, CA et séminaire du Fonds pour l'Arbre d'ici fin 2023 afin de prévoir une passation avec le nouveau représentant désigné et de permettre un départ en douceur vis-à-vis des mécènes.

PROJETS

5) AG constitutive de l'Afac Bourgogne-Franche-Comté

Le 30 novembre 2023, se tiendra l'assemblée générale constitutive de l'Afac Bourgogne-Franche-Comté, qui deviendra la 6ème Afac constituée.

C'est l'aboutissement de deux années de travail de concertation, menée par :

- FNE Bourgogne-Franche-Comté,
- La Fédération des chasseurs du Doubs (avec un mandat pour représenter les autres fédérations)
- Alterre Bourgogne-Franche-Comté (structure historique qui anime un réseau Bocag'haies, dont certaines missions sont communes avec les missions d'une Afac régionale mais financement limité autour de 40 jours par an)
- La Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs Territoire de Belfort

Ce processus de concertation a démarré fin 2021, à l'initiative de la Fédération des chasseurs du Doubs, et très rapidement une implication des 4 structures citées ci-dessus. Cette Afac s'est montée avec une forte volonté de coopération entre toutes les structures (sur un plan technique et politique).

L'objectif était de pouvoir aller plus loin que ce qui se fait dans le cadre du réseau Bocag'haies par Alterre BFC, qui est une base très structurante mais ayant aussi ses limites. Cela s'était vu notamment lors de la mise en œuvre du Plan de relance et de sa mesure Plantons des haies.

Les statuts de cette future AFAC BFC ont été établis à partir de la trame des statuts types des Afac régionales, avec comme choix de gouvernance 3 à 6 sièges par collège, soit une équité parfaite, et un CA qui sera donc composé de 9 à 18 membres. Avec un mécanisme de limitation de deux sièges maximums au sein d'un collège par type de réseau (par exemple : pas plus de deux sièges pour le réseau FNAB, ou le réseau CPIE, etc). Et une élection qui se fera par collège.

Il y a actuellement 24 structures membres de l'Afac en région BFC. Le potentiel d'adhésion pour l'année 2024 est de 40 structures. Rien ne permet d'anticiper la composition du futur CA, ni le niveau d'investissement des futures structures adhérentes au sein de l'Afac BFC.

Décision du conseil d'administration :

Etant considéré que les statuts de cette Afac Bourgogne-Franche-Comté sont conformes aux statuts types des Afac régionales, le conseil d'administration donne un avis favorable à la création de cette nouvelle Afac Bourgogne-Franche-Comté.

Philippe Hirou sera présent le 30 novembre à l'AG constitutive, ainsi que Baptiste Sanson qui accompagne la structuration des Afac régionales.

6) Enquête professionnelle : diagnostic emploi/compétences

Contexte:

Dans le cadre de son programme d'actions ONVAR pour l'année 2024, l'Afac-Agroforesteries s'est engagée à réaliser une enquête sur le contexte socio-économique du secteur professionnel du conseil en agroforesterie. L'objectif de cette enquête, qui sera lancée en décembre 2023 pour un rendu avant la fin de l'année, est d'aboutir à un diagnostic « emploi/compétences/métiers » dans le domaine de l'agroforesterie, afin de pouvoir anticiper des besoins futurs (tension sur ce marché de l'emploi au regard des politiques publiques / besoin en compétences / création de nouvelles certifications professionnelles éventuellement).

Nous observons que ce marché de l'emploi des métiers de l'agroforesterie est en plein évolution et croissance ces dernières années. Et cette croissance pourrait s'accélérer fortement dans les prochaines années, pour répondre aux annonces à venir du Pacte en faveur des haies.

L'enquête visera à répondre notamment aux questions suivantes :

- Identifier les types de métiers exercés autour du conseil en agroforesterie, leurs dénominateurs communs et leur articulation (technicien conseil / chargé de développement / etc)
- Identifier les parcours de formation et les diplômes / certifications des personnes exerçant une activité de technicien/conseil en agroforesterie
- Identifier de quelles compétences ces personnes ont besoin pour être à l'aise dans l'exercice de leur métier
- Reconstituer depuis combien de temps ces personnes sont en poste et comment s'est développé ce marché de l'emploi en agroforesterie au cours des dernières années (sous l'effet de la mesure Plantons des haies par exemple)
- Quantifier et qualifier les besoins de recrutement des entreprises/structures à court terme et le type de compétences recherchées
- Etc

Travail préalable – réalisé :

- Inventaire le plus exhaustif possible des acteurs travaillant dans le domaine de l'agroforesterie (quasi exhaustif pour réseau Chambre / réseau FNC / la région Bretagne).
- Analyse de ce panorama des acteurs (800 contacts référencés) : par région, par appartenance à un réseau, par métier, etc

- Constitution d'un comité de suivi (première réunion le 20 octobre)
- V1 de la trame de questionnaire
- Benchmark d'études analogues (cf. étude des techniciens de rivière, rapport « diagnostic emploi compétence » de l'UGPE...)

Reste à réaliser / suites :

- 26 octobre, information du CA Afac sur l'avancement
- V2 de la trame de questionnaire, transmission pour validation et remarques éventuelles au CA de l'Afac / comité de suivi / aux services du MASA
- Présentation de ce travail lors des journées Croisons les regards, le 14 novembre
- Début décembre : lancement de l'enquête
- Janvier 2024 : relances, traitement des résultats, rédaction du rapport

Discussion du conseil d'administration :

Il faudra s'appuyer sur le réseau Afac et notamment les Afac régionales pour diffusion / relance.

L'objectif est que ce travail puisse être utile et nous servir à tous.

Cyrille : est-ce que l'enquête sera élargie aux ETF/ ETA, entreprises du paysage, qui sont impliquées dans la mise en œuvre des chantiers de plantation et pour lesquelles il y a aussi une tension sur ces métiers ?

Catherine, Baptiste : dimension très importante à intégrer mais implique de mobiliser d'autres acteurs (UNEP, Fédération des ETA). Donc à court terme ces catégories d'acteurs ne pourront pas être référencés dans l'enquête.

Christophe : j'ai été sollicité par le conseil régional de la région CVL, qui souhaite mettre en œuvre des formations à 360° de l'agroforesterie. Ils veulent développer la filière.

Cyrille : avec le Pacte en faveur de la haie, l'enjeu formation va monter très vite. En région PDL, ça bouge très vite.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration prend acte du lancement de cette enquête et de son importance stratégique. Une mobilisation large sera recherchée pour avoir un maximum de réponse, notamment en s'appuyant sur les Afac régionales et la mobilisation du CA.

7) Suites Pacte de la haie

Contexte:

Le Pacte en faveur des haies va être un cadre structurant pour les politiques de la haie jusqu'à 2030 qui va impacter toutes les composantes du réseau Afac (locale/régionale/nationale). Les étapes de sa mise en œuvre vont donc être cruciales.

Ce que nous avons comme informations sur la mise en œuvre du Pacte, à ce stade :

A ce stade, nous n'avons aucune information des ministères sur la façon dont le Pacte va être mis en œuvre et la méthode que le MASA, qui pilote le Pacte, va employer. Le seul élément tangible que nous avons, c'est le communiqué du ministère de l'agriculture qui disait vouloir aller vite pour que tout soit finalisé pour la fin de l'année. Des précisions ont été demandées aux services du MASA (en attente réponse) et l'Afac rencontrera le 27/10/2023 les deux cabinets (MASA et MTECT) à ce sujet.

Plusieurs grands « chantiers » vont devoir être menés de front :

- Réglementation : cf. axe 5 du Pacte

- Observatoire : cf. axe I, action 2 « observatoire du Pacte »
- Arbitrages sur la maquette financière (= ventilation des crédits des 110 millions du Pacte entre les régions et entre les thématiques à financer).
- Elaboration des dispositifs financiers
- Traduction dans les fiches actions: ces fiches vont être rédigées selon des pas de temps différents, au gré des négociations sur les différents chantiers. Par exemple, tout le volet « réglementaire » = axe V du Pacte va nécessiter de longues négociations qui devraient aboutir pour le printemps 2024 (aux dires du MASA). Tandis que d'autres fiches actions vont devoir être opérationnelles plus rapidement. Certaines fiches seront sans doute très détaillées et d'autres renverront à des négociations ultérieures. Nous n'avons aucun élément de méthode sur la façon dont le MASA va s'y prendre pour rédiger ses fiches, mais on peut supposer que cela se fera avec, au mieux, la concertation de qq parties prenantes nationale.
- Territorialisation des moyens du Pacte en région et finalisation des dispositifs financiers: cette troisième phase se fera sous pilotage DRAAF, en associant les Régions et principales parties prenantes en région, avec une méthode assez proche de celles de la mesure Plantons des haies. Sauf que l'étendu des sujets à caler sera bcp plus vaste, puisque le Pacte ne portera pas que sur la plantation.

NB: les DDT/DRAAF vont avoir bcp de mal à assumer la surcharge de travail engendrée par la mise en œuvre du Pacte (cf. engorgement lors de l'instruction du plan de relance, mesure plantons des haies)... avec le Pacte on va faire X5 en moyens → les services déconcentrés de l'Etat régions vont avoir besoin de s'appuyer sur les programmes des régions.

Une problématique clef, l'articulation des moyens Etat /Régions :

Plusieurs risques identifiés :

- 1) Que les régions et autres financeurs institutionnels (Départements/Agence de l'eau/ etc) se désengagent du financement de la thématique haie/agroforesterie au regard des moyens Etat qui vont être mis sur la table. Ce risque semble limité, on imagine mal des Régions abandonner des politiques de l'arbre et la haie qu'elles ont mis en place depuis des années... néanmoins, il y a sans doute un travail de plaidoyer à faire auprès de tous ces financeurs en région pour les inciter à amplifier les moyens, pour avoir des politiques fortes, pluriannuelles. Rappelons que le plan est doté de 110 millions par an et que le chiffrage Afac s'élevait à 250 millions par an...
- 2) Que la complémentarité des moyens Etat / autres financeurs publics soit mal pensée. A priori, c'est la logique du décroisement des moyens (employées dans le PSN) qui va primer. C'est-à-dire que le MASA va financer certains sujets et les régions d'autres, sans possibilité de cofinancement.

NB: Un groupe de travail inter-régions est en train d'être constitué, à l'initiative de la Bretagne, il rassemble BRE, NA, GE, PDL, NOR. Pour mettre en relation les services techniques d'autres régions avec les services techniques de la région Bretagne, il faut contacter:

Maëlig LE BEGUEC - Chargée des politiques agri-environnementales - Région Bretagne 02 99 27 10 94 - MAELIG.LEBEGUEC@bretagne.bzh

3) Si pas de cadre concerté des trajectoires des régions = pas de trajectoire commune possible, donc pas de possibilité de s'assurer du respect des engagements

Les messages que va faire passer l'Afac lors RDV Cabinet du 27 octobre :

- → se donner le temps pour travailler sereinement à la mise en œuvre de ce Pacte que nous attendons depuis des années. Ce serait folie de tout plier en deux mois alors que la rédaction du rapport du CGAAER puis la concertation ont duré 10 mois. Si le Pacte est mal ficelé, il va générer plus de mécontentement que d'adhésion, alors que les moyens sont historiques...
- → avoir un cadre de discussion transparent associant Etat/Régions/têtes de réseau, pour la répartition des crédits (entre régions / entre les grandes thématiques à financer).
- → Aller au bout de la logique de planification, en menant un travail de déclinaison pluriannuel des objectifs du Pacte (= une trajectoire lisible),
- Besoin de moyens d'accompagnement fléchés vers l'Afac nationale et les Afac régionales pour accompagner la conception du Pacte, sa territorialisation, sa mise en œuvre et son suivi. A l'Afac nationale, dépassement au 31/08/2023 du temps passé sur politique publique de 24 000 € par rapport au temps financé par le MASA dans le cadre de l'ONVAR.

Pistes de mobilisation AFAC régionale / AFAC nationale / réseau :

- → Organiser un webinaire « réservé adhérents » assez tôt, pour avoir un temps d'échange sur le contenu du Pacte, son décryptage, et aborder sa mise en œuvre, en assumant de montrer le « work in progress » (quelles sont les infos que nous avons, nous n'avons pas, les risques, les positions que pousse l'Afac, etc)
- → Pour les Afac régionales / délégués régionaux / groupe de préfiguration des Afac régionales : échanger le plus en amont avec les Régions et/ou DRAAF pour :
 - Envoyer un signal sur le souhaite que les Régions s'impliquent dans la mise en œuvre du Pacte et ... participent à la répartition actives des moyens en fonctions des objectifs qu'ils sont prêts à porter,
 - Exprimer que le souhait d'être associés étroitement à toutes les discussions sur la territorialisation du Pacte (fléchage des moyens, élaboration des dispositifs, procédures, etc)
- → Créer un outil de chiffrage régional pour une déclinaison du Pacte : définition des trajectoires / des coûts par axe. Et transfert aux Afac régionales / DR de l'outil : cf. retour d'expérience de l'Afac Pays de la Loire.

Discussions:

Nathalie: on a besoin de temps, les végétaux il faut du temps pour les produire. On travaille sur du vivant, nos métiers ont une forte saisonnalité. Notre expertise technique de ces enjeux doit remonter au MASA. Sinon on va recréer des tensions (notamment sur les plants) comme on a connu avec le Plan de relance. En Occitanie, nous avons commencé à échanger pour travailler à notre positionnement stratégique. Nous avons mobilisé la DRAAF qui au stade actuel des choses ne peut pas nous apporter d'éléments. Positionnement de la région et de l'Agence de l'eau: souhait que ça puisse venir cofinancer les dispositifs déjà en place en région (Plantation, RNA, etc). Sachant qu'il y a déjà une logique de cofinancements entre région et Agence de l'eau (et peut être potentiellement les départements). Nous pouvons apporter notre appui pour la rédaction des fiches actions.

Catherine: pour l'instant le MASA a une vision très descendante, sans volonté d'aller sur du cofinancement et un adossement aux programmes en place, ce qui est très problématique. Pourtant, il y a déjà du cofinancement d'autres programmes via l'ASP. Il faut en tout cas un travail collaboratif de conception Etat/Région. Un courrier devrait être envoyé aux élus des régions du groupe en cours de constitution, pour les alerter.

Maxence : effectivement la disponibilité des plants peut être très limitante. Tout comme la capacité des structures en région à atteindre de tels objectifs. Il ne suffit pas que l'argent soit mis sur la table pour que les actions se fassent. Il faut aussi financer des postes, pour l'accompagnement. Crainte que l'effet Fonds Vert + Pacte en faveur des haies aboutisse à un désengagement des régions. Besoin d'arguments pour montrer que la part Etat des financements du Pacte en faveur des haies ne suffira pas.

Christophe : idem pour la région CVL, les élus et services manquent à ce stade d'informations. Il est très probable que la région se désengage du Pacte en faveur des haies s'il y a une enveloppe importante « part Etat ». Attente importante de la part de cette région.

Catherine : dans le PLF (Projet de Loi de finance), pour 2024, il y a une autorisation d'engagement de 110 M d'€ mais 45 M d'€ seulement de paiement.

Cyrille : à notre niveau nous avons alerté le conseil régional Pays de la Loire. Faut-il aller plus loin en demandant un autre RDV, niveau élu ?

Etienne L. : enjeu sur la capacité des pépinières à accompagner ce changement d'échelle mais enjeu tout aussi important du côté des opérateurs de plantation.

Paule: nous avons testé avec Sandrine Emeriau la possibilité d'avoir des trajectoires sur les principaux chantiers pour la région Pays de la Loire, ça permet d'en sortir des indicateurs d'impacts (stockage de carbone, biomasse produite, etc) et pour les moyens à mobiliser (nbres d'ETP, nbres d'agriculteurs touchés, etc). L'objectif est de pouvoir phaser la mise en œuvre des objectifs dans chaque région.

Frédéric: dans le cadre de notre réflexion sur les scénarios Afterres2050 nous travaillons sur l'agroforesterie et la territorialisation des scénarios, à l'échelle communale (avec plusieurs échelles d'agrégation; canton, département, etc). J'ai travaillé sur un calculateur pour produire notre scénario, approche assez similaire avec l'outil trajectoire Afac. Il y a sans doute des rapprochements à faire. Importance d'objectiver l'état initial. Et l'objectif à atteindre souhaitable.

Cyrille : le GIEC Pays de Loire a déjà fixé des objectifs de plantation au niveau national. Le conseil régional PDL se pose la question de devoir décliner à l'échelle régionale les fiches actions du Pacte.

Catherine / Baptiste : ne pas attendre les fiches actions, ce qui va compter ce sont les dispositifs financiers. Et leurs déclinaisons dans chaque région.

Françoise G.: pas encore d'informations de la part du conseil régional des Hauts-de-France. Cependant, importance de faire passer le message qu'il faut prendre du temps pour construire les dispositifs. La DDT de l'Aisne est encore en train de traiter des dossiers du Plan de relance, plus d'un an après les dernières plantations.

Philippe : attention, risque qu'on nous dise que les crédits ne sont pas consommés et qu'il faut les réduire les années suivantes !

Nathalie : effectivement, il y a eu bcp de pression dans notre réseau au moment du Plan de relance. Il faut demander une montée en puissance progressive. Ne pas mettre les régions en concurrence les unes avec les autres.

Christophe : en région CVL, les postes des personnes en DDT qui géraient le PSN sont passées au sein des conseils régionaux. (Complément de Catherine : ces transferts ont eu lieu dans chaque région).

Cyrille: l'expertise que nous avons

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration identifie comme suites :

- Un atelier sur les trajectoires régionales aux alentours de mi-novembre
- Etoffer le groupe de travail des Conseils régionaux sur le Pacte (= mobilisation des services techniques /pour qu'il y ait une mobilisation des élus / pour que les régions se mobilisent au regard du MASA)
- Mieux identifier parmi les fiches actions celles qui vont surtout se décider à l'échelle nationale, et celles qui vont avoir une traduction forte en termes de déclinaison régionale

Pour les messages à faire passer lors des rendez-vous avec le MASA/MTECT :

- Besoin de se donner du temps pour mettre en œuvre le Pacte
- Besoin d'une montée en charge progressive
- Besoin de trajectoires et d'aller au bout de la logique de planification
- Besoin d'un travail collaboratif Etat/Région/têtes de réseau sur le cadrage de la mise en œuvre du Pacte
- Besoin de s'appuyer sur les dispositifs existants
- Besoin de moyens d'accompagnement

L'Afac organisera un webinaire sur le Pacte ouvert à tous, avec diffusion à notre liste élargie, vers fin novembre. Bien anticiper la date et l'annoncer. Horaires : 16h30 - 18h00. Ou 17h00 – 18h30.

QUESTIONS DIVERSES

Ajout d'une question diverses concernant la place de Mission Bocage au sein du CA Afac:

Philippe Hirou : Actuellement Mission Bocage est suppléant de l'Afac Pays de la Loire. Yves Gabory est délégataire. Mission Bocage n'a pas repris son adhésion à l'Afac-Agroforesteries en 2023.

J'ai essayé de contacter Yves en laissant plusieurs messages vocaux mais sans rappel de sa part.

Le jury du Fonds pour l'Arbre a rejeté la candidature d'Arborescience (= nouvelle structure montée par Yves Gabory) car le dossier était trop faible et incomplet. Et je soutiens l'avis du jury du Fonds pour l'Arbre. Cette décision a été très mal acceptée par Yves. La situation est bloquée. J'aimerais que le contact se fasse car c'est le premier Président de l'Afac.

Cyrille Barbé: Nous ne savons pas précisément quand est-ce que Mission Bocage cessera son activité au profit de Arborescience. Il y a des passifs entre Mission Bocage et l'Afac-Agroforesteries. Je ne sais pas comment faire plus pour rétablir le dialogue.

Philippe Hirou a eu au téléphone Yves Gabory. Mission bocage ne prendra pas son adhésion à l'Afac. Le siège reste donc vacant.

<u>Décision du conseil d'administration :</u>

Philippe et Cyrille vont tenter d'aller au bout du rétablissement du dialogue avec Yves.

En l'absence de réponse d'Yves et si Mission Bocage n'a pas repris son adhésion fin 2023, il faudra procéder à la radiation du conseil d'administration. En attendant une clarification de cette situation, le conseil d'administration prend la décision de suspendre la transmission des invitations et des comptes-rendus des réunions de conseil d'administration à Mission Bocage.

Le Président Le Trésorier
Philippe Hirou Stéphane Vassel